

**Nicole Gargam**  
**Groupe Communiste**

**Conseil d'agglomération du 7 juillet 2011**

----

**A propos de la gratuité sociale sur le réseau STAR.**

Je souhaiterais évoquer un chiffre que nous apprend le rapport 2010 du réseau STAR : il s'agit de la progression de 8.06% de la diffusion des titres de la gratuité sociale.

Le rapport nous rappelle que ceux-ci avaient également connu une progression sensiblement du même ordre (+8.66%) en 2009.

Tout d'abord, cette progression souligne les effets de la crise économique de 2008.

Pas pour les marchés financiers ni les entreprises du CAC 40 qui s'en sont parfaitement remis ; Ces dernières ont cumulé pas moins de 43 milliards d'Euros de profit en 2010.

Le monde du travail lui, s'en remet beaucoup plus difficilement et le nombre de demandeurs d'emplois qui a encore progressé le mois dernier n'est toujours pas revenu à son niveau déjà beaucoup trop élevé d'avant l'éclatement de la bulle financière.

Nous ne pouvons pas ici décider d'un "coup de pouce "au SMIC comme se refuse une fois de plus de faire le gouvernement.

Mais tout ce que nous pouvons faire pour atténuer les effets de la crise et au-delà, pour rétablir un peu de justice sociale, nous le faisons et c'est ce que souligne également le chiffre des bénéficiaires de la gratuité sociale.

Les mesures de gratuité sociale concernent les habitants de nos communes parmi les plus modestes leur garantissant le droit essentiel de se déplacer pour leurs différentes démarches, leur vie professionnelle, leur vie sociale et leurs loisirs.

En anticipant sur le rapport suivant, je voudrais me réjouir qu'une étude ait été engagée, à notre demande, pour étendre la gratuité sociale au service "Handistar".

J'avais déjà eu l'occasion ici même, il y a un an, de rappeler la contribution des élus communistes à l'instauration de la gratuité sociale puis à son actualisation sur la base du SMIC et de demander son extension aux usagers d'Handistar.

Par ailleurs, depuis sa mise en place, 960 personnes bénéficient d'un accès gratuit à "Vélostar" : c'est très positif mais bien en deça du nombre de personnes qui pourraient en profiter et un travail est engagé avec le CCAS de Rennes pour en élargir l'accès.

Je nous invite à être particulièrement attentifs à une mise en place rapide de ces mesures car il convient aujourd'hui que les choses accélèrent.

Je profite enfin de ce rapport pour demander à nouveau si l'évaluation promise sur les conséquences des nouveaux critères d'attribution de la gratuité sociale aux étudiants a bien été faite.

Par ailleurs, je redis qu'il est souhaitable d'harmoniser les conditions d'attribution de la carte "Sortir!" et de la carte "Korrigo", ce qui simplifierait la vie des ayants droit et faciliterait également le travail des personnels des CCAS.